



Séance ordinaire du conseil municipal
Le lundi 4 mars 2019, 20 h
Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal
 - 2.1. Séance ordinaire du 4 février 2019
3. Dossiers de la mairie
 - 3.1. Journée nationale de la santé et de la condition physique
 - 3.2. Politique de dons – Dons effectués pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 28 février 2019
4. Dossiers de la direction générale
 - 4.1. Demande d'autorisation pour la tenue d'une collecte sur la voie publique– Fondation MIRA
 - 4.2. Candidature au Congrès mondial acadien – Nouveau mandataire
5. Dossier de la trésorerie
 - 5.1. Comptes à payer au 28 février 2019
6. Dossiers du greffe
 - 6.1. Adoption du règlement 2019-327 décrétant une dépense de 198 580 \$ et un emprunt de 198 580 \$ concernant les travaux pour la rénovation et la construction de bâtiments municipaux
 - 6.2. Indemnisation « Madame Linda Pinet c. Ville de Carleton-sur-Mer »
7. Dossiers de l'urbanisme
 - 7.1. Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 25 février 2019
 - 7.2. Nomination d'un président et d'un secrétaire au comité consultatif d'urbanisme
 - 7.3. Dérogation mineure – 279, route 132 Ouest (Lot 3 887 060)
8. Dossiers de loisir, culture et tourisme
 - 8.1. Addenda à l'entente sur le développement culturel (2018-2020)
 - 8.2. Montant accordé à des organismes culturels dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel (2018-2020)
 - 8.3. Entente territoriale entre la Ville de Carleton-sur-Mer et le Conseil des arts et des lettres du Québec
 - 8.4. Autorisation – Course – Bouge pour que ça bouge
 - 8.5. Autorisation de signatures – Entente de location du Quai des Arts
9. Dossier des travaux publics
 - 9.1. Location d'une machine-outil pour le déneigement
10. Dossiers de la sécurité publique
 - 10.1. Octroi de contrat pour les appareils d'assistance respiratoire
 - 10.2. Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2
11. Prochaine séance
12. Autres sujets
13. Tour de table du conseil
14. Période de commentaires et de questions
15. La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 4 mars 2019, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
David Landry, conseiller
Mme Marie-Hélène Richard, conseillère

Étaient absents : M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Denise Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présente à la séance, madame Michelyne Leblanc, directrice administrative, trésorière et greffière adjointe en remplacement du directeur général et greffier.

19-03-387 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 4 mars 2019 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

**19-03-388 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019**

Il est PROPOSÉ par Marie-Hélène Richard
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 4 février 2019 soit adopté, tel que proposé.

**19-03-389 DOSSIERS DE LA MAIRIE
JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA CONDITION
PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de l'activité physique et les encourager à augmenter leur niveau d'activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt du Canada d'améliorer la santé des Canadiens et d'alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadien;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup d'administrations locales au pays disposent d'installations publiques pour favoriser la santé et la condition physique de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales à faciliter la participation des Canadiens aux activités de conditionnement physique;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble des Canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la Journée nationale de la santé et de la condition physique et à organiser ce jour-là des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation;

CONSIDÉRANT QUE les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement physique;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine canadienne de l'environnement est observée partout au pays au début de juin et que la marche et la bicyclette sont d'excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d'améliorer la condition physique;

CONSIDÉRANT QUE la proclamation du premier samedi de juin comme Journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d'encourager les Canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et appuyé à l'unanimité des conseillers

QUE nous proclamons le premier samedi de juin Journée nationale de la santé et de la condition physique dans notre municipalité/district/collectivité régionale.

POLITIQUE DE DONNS – DONNS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 28 FÉVRIER 2019

En vertu de la nouvelle version de la Politique de dons de la Ville de Carleton-sur-Mer, adopté le 4 février dernier, le rapport de dons octroyés par le comité de dons, est déposé au conseil pour information.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

19-03-390

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE COLLECTE SUR LA VOIE PUBLIQUE – FONDATION MIRA

CONSIDÉRANT QUE depuis 2007, la Fondation MIRA inc. tient une collecte sur la voie publique dans la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) et depuis, près de 6 000 \$ ont été remis à la fondation par le biais de cette collecte ;

CONSIDÉRANT QUE la collecte se fera par les Chevaliers de Colomb de Carleton, conseil 3462, sous la responsabilité de monsieur Louis Cyr ;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation MIRA inc. utilise les sommes récoltées pour financer l'entraînement de ses chiens qui sont par la suite remis gratuitement à des personnes ayant un handicap visuel, physique ou à des jeunes atteints d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à ce genre d'évènement ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville autorise la Fondation Mira inc. à permettre un pont payant sur la rue du Quai le samedi 11 mai 2019 entre 8 h et 15 h.

QUE la Fondation Mira inc. devra cependant s'assurer que l'activité ait les autorisations requises du Ministère des Transports et de la Sécurité du Québec.

QUE les personnes participant à cette activité soient visibles et aient une attitude sécuritaire.

QUE la Fondation Mira inc. possède une assurance responsabilité civile pour ce genre d'évènement.

19-03-391 CANDIDATURE AU CONGRÈS MONDIAL ACADIEN – NOUVEAU MANDATAIRE

CONSIDÉRANT la tenue en 2024 du Congrès mondial acadien ;

CONSIDÉRANT que les régions de Chaleurs et Restigouche au Nouveau- Brunswick, et des MRC Avignon et Bonaventure au Québec, ont entrepris des démarches pour déposer une candidature pour l'obtention du Congrès mondial acadien en 2024 ;

CONSIDÉRANT la résolution 18-05-131 par laquelle la Ville de Carleton-sur-Mer appuyait la candidature de la région et s'engageait à collaborer activement à la réalisation de cet événement majeur ;

CONSIDÉRANT la résolution 18-11-311 par laquelle la Ville de Carleton-sur-Mer a mandaté la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour agir au nom des municipalités de la Baie-des-Chaleurs et a également accepté d'octroyer un montant de 3 000 \$ pour l'embauche d'une ressource professionnelle ;

CONSIDÉRANT que les opérations financières reliées au dossier de candidature seront effectuées par la ressource embauchée, soit Gagnon Consultation Strategix inc ;

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise le versement d'une contribution de 3 000 \$ (plus les taxes applicables) pour la réalisation d'un dossier de candidature pour l'obtention du Congrès mondial acadien, en 2024, à la firme « Gagnon Consultation Strategix inc. ».

19-03-392 DOSSIER DE LA TRÉSORERIE COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2019

Il est PROPOSÉ par Steven Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 28 février 2019, au montant total de 459 037,56 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je soussignée Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 28 février 2019.

Michelyne Leblanc, trésorière

DOSSIERS DU GREFFE

19-03-393 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-327 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 198 580 \$ ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 198 580 \$ CONCERNANT DES TRAVAUX POUR LA RÉNOVATION ET LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE l'état de la toiture de la salle Charles-Dugas est fortement dégradée ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer doit se conformer au Protocole de Montréal visant la réduction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone d'ici 2020, dont le remplacement des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a aménagé des terrains de sport, plus particulièrement de soccer, à l'extrémité de la rue Comeau ;

CONSIDÉRANT QU'UN grand nombre de jeunes pratiquent le soccer en saison estivale sur ce terrain et qu'ils ne disposent pas de services sanitaires et d'entreposage ;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont prévues au plan triennal d'immobilisation 2019 – 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance régulière du conseil municipal qui s'est tenue le 4 février 2019 (résolution 19-02-379) ;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance régulière du conseil municipal qui s'est tenue le 4 février 2019 ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le règlement 2019-327 soit adopté.

19-03-394 INDEMNISATION « LINDA PINET C. VILLE DE CARLETON-SUR-MER »

CONSIDÉRANT QUE le 21 juin 2012, un jeune pratiquant le soccer sur un terrain appartenant à la Ville, s'est blessé grièvement à un genou;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu, le 18 février 2019, un jugement de la Cour du Québec (division des petites créances), qui condamne la Ville de Carleton-sur-Mer à payer la demanderesse 5 750 \$ en capital, avec les intérêts au taux de 5 % l'an, à compter de la mise en demeure, soit le 14 avril 2015 et les frais de 200 \$;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer, verse à madame Linda Pinet, qualité de tutrice du jeune joueur blessé, un montant de 5 750 \$, plus les intérêts en date du 4 mars 2019, soit 1 101,16 \$ et les frais de 200 \$, ce qui représente un montant global de 7 051,16 \$.

DOSSIERS DE L'URBANISME

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, TENUE LE 25 FÉVRIER 2019

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 25 février 2019, est déposé, pour information, aux membres du conseil.

19-03-395 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT la résolution 19-01-381, votée le 4 février 2019, concernant la nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) prévoit que le conseil doit nommer le président et le secrétaire du CCU;

Il est PROPOSÉ par Marie-Hélène Richard
Et résolu à l'unanimité des conseillers

De nommer André Allard à titre de président du CCU.

De nommer Samuel Landry, responsable de l'urbanisme, à titre de secrétaire du CCU.

19-03-396 DÉROGATION MINEURE – 279, ROUTE 132 OUEST (3 887 060)

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à accepter les largeurs minimales de 2 lots projetés qui seraient de 15,06 m et 25 m, alors que le règlement de lotissement prévoit une largeur minimale de 30,48 m pour chaque lot;

CONSIDÉRANT QUE la résidence et le camping sont sur le même terrain depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que ces deux usages soient sur des terrains séparés;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'impact sur les terrains voisins et à la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion qui s'est tenue le 25 février 2019;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Steven Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal accepte la dérogation mineure de l'immeuble situé au 279, route 132 Ouest, sur le lot 3 887 060 du cadastre du Québec, consistant à accepter les largeurs minimales de 2 lots projetés qui seraient de 15,06 m et 25 m, alors que le règlement de lotissement prévoit une largeur minimale de 30,48 m pour chaque lot.

DOSSIER DE LOISIR, CULTURE ET TOURISME

19-03-397 ADDENDA À L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (2018-2020)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer et le Ministère de la culture et des communications du Québec ont une entente triennale sur le développement culturel ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la culture et des communications du Québec dispose d'une somme de 5 000 \$ en vue de bonifier la présente entente triennale ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'entente sur le développement culturel pour l'année 2020 ;

Il est PROPOSÉ par Marie-Hélène Richard
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE pour l'année 2020 de l'entente, la Ville de Carleton-sur-Mer et le Ministère de la culture et des communications du Québec bonifient chacun leur contribution pour un montant de 5 000 \$.

QUE cette somme additionnelle de 10 000 \$ soit allouée à un ou plusieurs projets culturels sans être dans un domaine particulier.

19-03-398 MONTANT ACCORDÉ À DES ORGANISMES CULTURELS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (2018-2020)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer dispose d'une entente sur le développement culturel (2018-2020) en partenariat avec le Ministère de la culture et des communications du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE des projets de développement à caractère culturel ont été déposés au comité culture de la Ville de Carleton-sur-Mer et qu'une rencontre s'est tenue le 8 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés respectent le plan d'action de l'entente sur le développement culturel ;

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE les projets suivants ont été retenus et approuvés par le comité culture.

QU'une aide financière a été accordée aux organismes ayant déposé des projets en appui à la réalisation de ces mêmes projets :

Organismes	Projet	Montant accordé
Les productions À tour de rôle	Seul en scène (visite des écoles de l'artiste Marie-Joanne Boucher)	400 \$
Les productions À tour de rôle	Tournoi provincial impro (septembre 2019)	3 762 \$
Festival BleuBleu	Médiation culturelle – Prestation d'artistes dans des lieux patrimoniaux inusités	3 700 \$
Cinétoile	Projection de documentaires avec réalisateurs invités à discuter avec le public	1 400 \$
Clan Destin	Gala Arlequins de théâtre amateur (juin 2019) qui se tiendra à CSM	1 500 \$
Vaste et Vague	Ciel de neige – Ateliers créatifs et performance extérieure au barachois de l'artiste Thomas Lanfranchi	2 000 \$

19-03-399 ENTENTE TERRITORIALE ENTRE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER ET LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer dispose d'une entente triennale en partenariat avec le Conseil des arts et des lettres du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat permet de soutenir des projets déposés par des artistes ou des organismes culturels du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville appuie ce type de projet par une aide financière annuelle de 10 000 \$;

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'écrivaine madame France Cayouette reçoive une somme de 6 000 \$ pour son projet d'écriture intitulé Ada et la sandale de mer. (Projet d'écriture en collaboration avec l'école Bourg de Carleton-sur-Mer)

QUE l'artiste madame Mélissa Longpré reçoive une somme de 4 000 \$ pour son projet en arts visuels intitulé Cinq anses du Malbord.

19-03-400 AUTORISATION – COURSE – BOUGE POUR QUE ÇA BOUGE

CONSIDÉRANT QUE l'organisation Bouge pour que ça bouge désire relancer l'événement « Cours pour que ça bouge! » pour 60 jeunes des écoles secondaires de Bonaventure, New Richmond et Carleton-sur-Mer qui aura lieu le 25 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette course a pour objectif de promouvoir les saines habitudes de vie et le plaisir de bouger dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation Bouge pour que ça bouge sollicite la permission de la Ville de Carleton-sur-Mer pour courir sur l'accotement des routes désignées sur le territoire;

Il est PROPOSÉ par Marie-Hélène Richard
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville autorise le passage aux abords des routes empruntées par le parcours de la course « Cours pour que ça bouge! » à l'organisme Bouge pour que ça bouge qui aura lieu le 25 avril 2019 sur son territoire. Cependant, le comité organisateur de Bouge pour que ça bouge devra s'assurer d'obtenir les autorisations requises du Ministère des Transports et de la Sécurité du Québec.

QUE les personnes participant à cette activité soient visibles et aient une attitude sécuritaire.

19-03-401 AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE DE LOCATION DU QUAI DES ARTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) est le gestionnaire principal du bâtiment abritant le Centre de production et de diffusion culturelle (Quai des Arts);

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend rédiger une entente de locations et la soumettre aux locataires du Quai des arts;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de location sera en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le maire et le directeur général soient mandatés et autorisés à signer ces ententes de location, pour l'année 2019, auprès de chacun des organismes locataires du Quai des arts.

**19-03-402 DOSSIER DES TRAVAUX PUBLICS
LOCATION D'UNE MACHINE-OUTIL POUR LE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT l'investissement important à mettre sur le véhicule outil servant, entre autres, au déneigement des trottoirs, afin d'assurer sa fonctionnalité pour le reste de la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de ce véhicule est prévu au programme triennal d'immobilisation pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'un tel véhicule pour assurer l'entretien hivernal des infrastructures de la Ville;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Steven Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal mandate monsieur Vincent Leblanc, directeur des travaux publics, à procéder à la location d'un véhicule outil pour le reste de la saison hivernale 2018-2019.

QUE la location de ce véhicule se fera pour une période de 3 mois, pour une somme de 4 000,00 \$ par mois.

19-03-403

DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
**OCTROI DE CONTRAT POUR LES APPAREILS D'ASSISTANCE
RESPIRATOIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a précédé à l'appel d'offres suivant : *Appel d'offres No 2019-01 – Achat d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (A.P.R.I.A.)*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a procédé à l'ouverture des soumissions le 8 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres, soient :

Boivin et Gauvin inc : 137 116,32 \$

Équipement incendies CMP Mayer : 188 587,74 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire a déposé une soumission conforme aux exigences du devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le consultant, Alain Côté, embauché pour rédiger le devis et superviser le processus d'appel d'offres, recommande d'octroyer le contrat à la firme Boivin et Gauvin inc.;

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer octroie le contrat pour l'achat de 20 appareils d'assistance respiratoire et les équipements optionnels au devis, pour un montant de 137 116,82 \$, taxes incluses.

QUE ce montant soit affecté au règlement d'emprunt 2018-319.

19-03-404

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le Ministre de la sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer met à jour son plan de sécurité civile pour l'adapter aux nouvelles exigences pour la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le Ministère de la sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 12 000 \$, dans le cadre du volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer atteste par la présente qu'elle se regroupera avec au moins une, et potentiellement toutes les municipalités du territoire de la MRC d'Avignon, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce sens;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise le directeur général et greffier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL – 8 AVRIL 2019

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le lundi 8 avril 2019, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

AUTRES SUJETS

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Neuf (9) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Est-ce qu'un petit trottoir va être érigé sur le brise-lame du Quai?	Non, c'est un accès pour les travailleurs afin d'intervenir en cas de besoin.
Quel sont les travaux à effectuer dans la route Beaulieu pour atteindre un montant de 467 334 \$?	Plans et devis, travaux d'enrochement en conformité aux exigences du MELCC et qui répond aux normes de la Sécurité publique tel que décrit dans le décret afin d'être admissible à une aide financière.
Les travaux de la route Beaulieu vont s'effectuer quand?	Le plus tôt possible au printemps dès que les autorisations seront reçues du MELCC.
Est-ce que les questions non répondues à une séance sont reprises à la séance subséquente?	Oui

Est-ce que le Ville rembourse les dépenses d'un contribuable pour les entrées privées?	Oui, sur présentation de factures.
Est-ce que la Ville a un suivi sur les plaintes déposées aux MELCC concernant l'assainissement des eaux usées non branchée au réseau de la Ville?	Non, les plaintes demeurent confidentielles et le MELCC à la responsabilité d'aviser les propriétaires et de faire un suivi afin que ces derniers se rendent conformes aux règlements sur le traitement des eaux usées. La Ville est avisée lorsqu'il y a une inspection d'effectuée à la suite d'une plainte.
Où peut-on déposer une plainte?	On vérifie et l'information vous sera transmise.

19-03-405 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 50, Marie-Hélène Richard propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Michelyne Leblanc
Greffière adjointe